



# LE SYNDICAT FORCE OUVRIERE COMECA France

12/10/2022

## COMPTE RENDU DU DEBRAYAGE DU 29 SEPTEMBRE 2022.

**FO** remercie de nouveau l'ensemble des salariés qui ont continué à poursuivre ce mouvement malgré, une baisse de participation sur certains sites, voire nul aucune participation.

SITES COMECA France	29 sept.
ANGERS	97% production, 0% bureaux
BAGNERES DE BIGORRE	30% production, 0,7% bureaux
BREBIERES	76,47%
CHATENOY LE ROYAL	31%
LE MANS	31,25%
L'ISLE ADAM	50% production, 0% bureaux
NARROSSE	Aucun débrayage
PERPIGNAN	Aucun débrayage
REICHSHOFFEN	100%
ST MATHIEU DE TREVIERES	81,48%
ST QUENTIN FALLAVIER	75%
SCHILTIGHEIM	Aucun débrayage

\*sur un effectif présent CDI, CDD

Cette baisse est due soit : à une résignation du personnel face à une direction générale insensible, à une perte de salaire non négligeable pour certains salariés, **voire même se poser la question de venir travailler à Comeca.**

Êtes-vous satisfait du manque de considération de la direction générale envers votre travail et vos efforts ?

Êtes-vous satisfait de cette augmentation insignifiante face à l'inflation et l'augmentation du SMIC qui rattrape une très grande partie de vos salaires ?

Êtes-vous satisfait de la politique de la direction qui paie mieux les nouveaux entrants : Intérim, CDD, que vous, après quelques années d'ancienneté ?

Comment motiver des salariés proches du SMIC, avec une compétence dans leur domaine!

**FO** vous montre que cela n'est pas du baratin, avec l'accord des salariés du site de Brebières dont je remercie sincèrement, les salaires pratiqués à Brebières :

Ancienneté	Coefficient	Salaire brut
14 ans Valentin	215	1 715 €
1 an Vincent	215	1 685 €
16 ans Geoffrey	215	1 810 €
1 an Julien	190	1 678.95 €
5 ans Quentin	215	1 720 €
2 ans Dimitri	215	1 750 €
31 ans Gilles	255	1 900 €
40 ans Pascal	215	1 688€
SMIC 2022		1678,95 €

Vérifier votre rémunération par rapport à votre convention collective territoriale mise à jour sur notre site [FORCE OUVRIERE COMECA France](http://FORCE_OUVRIERE_COMECA_France), comptes rendus, photos débrayages.

**FO** déplore que la direction n'est pas prise en compte les salariés **avec une ancienneté de 6 mois, puisque la majorité d'entre eux avec l'intérim cumule au total plus d'1 an d'ancienneté.**

Face à une politique sociale et salariale inexistante, la direction devra assumer les conséquences que cela va engendrer : défection à tous les niveaux, démissions silencieuses, démissions en foison, entraînant un impact économique et mettant en difficulté certains sites voir certaines activités.

**FO**, mettra tout en œuvre par des moyens légaux pour inverser cette tendance inacceptable et insupportable pour les salariés et leur outil de travail.

Les Organisations syndicales vous informeront au plus près du terrain, comment poursuivre le mouvement.